



**Législature : 2011 – 2016**

**Année : 2014**

**Séance : 1**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL  
DU  
LUNDI 30 JUIN 2014**

---

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 1.     | <b>Appel et approbation de l'ordre du jour.....</b>   | 3  |
| 2.     | <b>Adoption des procès-verbaux des 25 novembre et 6 décembre 2013</b>                         | 4  |
| 3.     | <b>Courrier.....</b>  | 5  |
| 4.     | <b>Communications du Bureau.....</b>  | 5  |
| 5.     | <b>Préavis 02/2014 : Rapport de gestion 2013.....</b>   | 8  |
| 6.     | <b>Préavis 01/2014 : Rapport des comptes 2013.....</b>  | 11 |
| 7.     | <b>Préavis 03/2014 : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie .....</b> | 14 |
| 8.     | <b>Préavis 04/2014 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe.....</b>                        | 15 |
| 9.     | <b>Elections statutaires .....</b>  | 16 |
| 9.1    | Election à la présidence du Conseil.....  | 16 |
| 9.2    | Election à la vice-présidence du Conseil.....   | 16 |
| 9.3    | Election des scrutateurs.....   | 17 |
| 9.4    | Election des scrutateurs suppléants.....  | 17 |
| 9.5    | Election des membres de la Commission de gestion.....   | 17 |
| 9.6    | Election des suppléants de la Commission de gestion.....                                      | 18 |
| 9.7    | Election à la présidence de la Commission de gestion.....                                     | 18 |
| 10.    | <b>Communications de la municipalité.....</b>   | 18 |
| 10.1   | <b>Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....</b>                               | 18 |
| 10.1.1 | Personnel de l'administration.....  | 18 |
| 10.1.2 | Elections complémentaires.....  | 18 |
| 10.1.3 | Amicale des Savigny.....  | 19 |
| 10.2   | <b>Informations données par M. Gilbert Regamey.....</b>                                       | 19 |
| 10.2.1 | Déchetterie.....  | 19 |
| 10.2.2 | Trottoir route du Grenet.....   | 19 |
| 10.2.3 | Forêts du Jorat.....  | 20 |
| 10.3   | <b>Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny.....</b>                               | 20 |
| 10.3.1 | ASIJ.....   | 20 |
| 10.3.2 | Accueil de la petite enfance.....   | 21 |
| 10.3.3 | Aménagement du territoire.....  | 21 |
| 10.3.4 | Assouplissement pour les panneaux solaires.....   | 22 |
| 10.3.5 | Détention de chevaux en dehors de zones à bâtir.....  | 22 |
| 10.3.6 | Loi sur l'énergie.....  | 23 |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>10.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil.....</b> | <b>23</b> |
| 10.4.1 SDIS.....   | 23        |
| <br>   |           |
| <b>10.5 Informations données par M. Jacques Ochs.....</b>    | <b>23</b> |
| 10.5.1 Eau.....  | 23        |
| 10.5.2 Captage du Renard et Bron.....                        | 23        |
| 10.5.3 Fuite d'eau.....                                      | 23        |
| <br>   |           |
| <b>11. Divers et propositions individuelles.....</b>         | <b>24</b> |

## 1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laurence Libal

Sont excusés: Mme Patricia Crettaz  
M. Albert Cusin  
M. Yves Devaud  
M. Stefan Giardiello  
Mme Anne-Marie Jenny Vargas  
M. Gérard Lavanchy  
M. Daniel Moret  
M. Christian Mottaz  
M. Denis Pittet  
Mme Berthe Vaney

Est absent: M. André Mennet

Sont présents : 49 conseillères et conseillers

### Salutations

Mme Libal ouvre la séance du Conseil en saluant :  
M. le syndic, Mme la municipale et MM. les municipaux, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse, Mmes et MM. les conseillères et conseillers et le public.

### 1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans la convocation du 22 mai figure l'ordre du jour tel qu'établi par le Bureau. Mme la présidente désire apporter une modification de cet ordre du jour car les points 9.8 et 9.9, soit élection d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts n'est pas à l'ordre du jour puisqu'il n'y a pas eu de démission dans cette commission. Le nouvel ordre du jour tel que modifié se présente comme suit :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux des 25 novembre et 6 décembre 2013.
3. Courrier.
4. Communications du Bureau.
5. Préavis 02/2014 : Rapport de gestion 2013.
6. Préavis 01/2014 : Rapport des comptes 2013.
7. Préavis 03/2014 : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie.
8. Préavis 04/2014 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe.

9. Elections statutaires
  - 9.1 Election à la Présidence du Conseil
  - 9.2 Election à la Vice-Présidence du Conseil
  - 9.3 Election des scrutateurs
  - 9.4 Election des scrutateurs suppléants
  - 9.5 Election des membres de la Commission de gestion
  - 9.6 Election des suppléants de la Commission de gestion
  - 9.7 Election à la Présidence de la Commission de gestion
10. Communications de la municipalité.
11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à une évidente majorité.

## **2. Adoption des procès-verbaux des 25 novembre et 6 décembre 2013**

La discussion concernant le PV du 25 novembre est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

La discussion concernant le PV du 6 décembre est ouverte.

Mme Ballif revient sur ses propos retranscrit en page 14. Elle ne voudrait pas que ses paroles soient mal interprétées, elle ne prêche pas uniquement pour son cas. Elle trouvait intéressant de signaler que la taxe au sac n'est toujours pas pris en compte par l'aide sociale, contrairement à ce qu'affirme M. le syndic, et que c'était juste un exemple qu'elle avait sous la main pour sensibiliser un peu à la problématique des personnes avec des revenus modestes.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

### 3. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2014, rédigée par Mme Lovis au nom de plusieurs personnes dont entre autres (elle n'a pas réussi à déchiffrer tous les noms des signataires) M. François Schaerer, Mmes Simone Chappuis, Anne-Marie Berger et Danielle Pasche. Lecture de cette lettre concernant la déchetterie.
- Lettre datée du 29 mars du conseiller communal Albert Cusin. Lecture de la lettre concernant la votation et les consignes de votes y relatives.
- Réponse rédigée par Mme Lovis, datée du 11 avril, et au nom des signataires mentionnées préalablement. Lecture de la lettre.
- Lettre de Mme Catherine Fumey, ancienne conseillère communale, datée du 22 avril. Lecture de cette lettre concernant la déchetterie.
- Lettre de M. le syndic Jean-Philippe Thuillard, datée du 13 mai. Lecture de la lettre de démission du mandat de syndic.
- Lettre de la municipalité datée du 15 mai invitant à convoquer le Conseil de ce soir.
- Lettre de M. le municipal Sylvaire Coquil, datée du 26 mai. Lecture de cette lettre annonçant la démission du poste de conseiller municipal.
- Lettre datée du 23 juin, émanant de la Ludothèque de la Cigale par l'entremise de sa présidente Mme Laurence Kopasz. Lecture de cette lettre demandant des locaux dans l'Ancien Collège dès 2015.
- Lettre de Mme Anne-Marie Jenny Vargas datée du 24 juin. Lecture de la lettre de démission du Conseil communal.

### 4. Communications du Bureau

#### Votations du 9 février 2014

Le taux de participation pour Savigny s'est élevé à 65 %.

Objet 1 – Infrastructure ferroviaire

Accepté par 923 oui contre 391 non.

Objet 2 – Assurance-maladie et avortement

Refusé par 1'181 non contre 157 oui.

Objet 3 – Immigration de masse

Refusé par 776 non contre 548 oui.

**Votations du 18 mai 2014**

Le taux de participation pour Savigny s'est élevé à 66 %.

Objets fédéraux

Objet 1 – Soins médicaux

Accepté par 1'216 oui contre 118 non.

Objet 2 – Pédophiles ne travaillant plus avec les enfants

Accepté par 893 oui contre 442 non.

Objet 3 – Salaires équitables

Refusé par 1'041 non contre 317 oui.

Objet 4 – Loi fonds Gripen

Refusé par 854 non contre 492 oui.

Votations cantonales – Sauver Lavaux

Suffrages en faveur de l'initiative :  
oui 355 – non 977 – sans réponse 25

Suffrages en faveur du contreprojet  
oui 965 – non 336 – sans réponse 56

Suffrages Questions subsidiaires  
Initiative 318 – contre-projet 1'001 – sans réponse 38.

**Règlement communal**

Le Bureau a également nommé un groupe de travail formé du syndic M. Jean-Philippe Thuillard, MM. Alain Perreten et Marc Cornut, Mmes Laureline Ballif, Anne-Marie Guignard et Laurence Libal pour entamer la révision du règlement communal. Le groupe de travail sollicitera ponctuellement, en fonction des besoins, la secrétaire municipale Mme Isabelle Sahli. Ce n'est pas la proportionnelle qui décide que l'on ait besoin de réviser ce règlement. La nouvelle loi sur les communes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et on doit l'adapter en fonction de cette loi. Les travaux commenceront cet été afin que la municipalité puisse présenter un préavis d'ici mars 2015 au plus tard.

**Dernière séance de Mme la présidente**

Comme c'est sa dernière séance en tant que présidente, Mme Libal tient à parler très brièvement des activités effectuées durant ces deux années, qui soit dit en passant, ont passé très vite. Le Bureau s'est réuni à 9 reprises durant ces deux années où il a nommé un certain nombre de commissions, organisé 8 votations et par conséquent passé 8 dimanches à dépouiller ainsi que différents événements dont une sortie du Conseil et deux repas de fin d'année. Elle a pu compter sur le soutien infailible de la secrétaire qu'elle remercie vivement ainsi que des compétences de ses deux scrutateurs et de sa vice-présidente. Elle pense pouvoir dire sans exagérer que l'ambiance durant les séances a été excellente et ce fut un plaisir de collaborer avec ces personnes. Le Bureau a souvent fait appel aux scrutateurs suppléants lors des dernières votations qui étaient conséquentes et ils sont maintenant bien formés.

Elle a participé à un peu plus de 12 manifestations diverses où elle a parfois pris la parole et par conséquent passé quelques heures dans la rédaction de discours. Elle a notamment écrit un excellent discours lors du 1<sup>er</sup> août 2013, mais comme les trois-quarts d'entre les conseillers n'étaient pas présents, ils n'ont pas pu en profiter !

Elle a consacré également un peu de temps à assimiler la nouvelle loi sur les communes qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 ainsi que bien évidemment quelques heures dans la préparation des Conseils. Somme toute, dispersée sur deux ans, une charge tout à fait raisonnable.

Ce fut une expérience très enrichissante qu'elle conseille à chacun des conseillers. S'exprimer en public n'est pas chose aisée et la présidence est une excellente opportunité de s'y confronter. Toutefois, la neutralité de la fonction a été parfois un peu lourde à porter et pour être tout à fait honnête, elle se réjouit de rejoindre à nouveau des rangs plus partisans. La soirée étant encore longue, elle s'arrête là et souhaite à la future équipe du Bureau beaucoup de plaisir à remplir ces différentes fonctions.

## 5. Préavis 02/2014 : Rapport de gestion 2013

Le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission de gestion lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

### Administration générale, finance et sécurité sociale

#### 3.1.7 – Statistique de la population – page 24

M. Peissard demande la cause de la diminution du nombre d'habitants en 2013 par rapport à l'année précédente.

M. le syndic n'a pas de réponse à cette question. On peut imaginer que des familles avec enfants sont parties au profit de familles sans enfant ou des enfants sont devenus grands et ont quitté le domicile familial. C'est un peu paradoxal car en même temps il y a eu des nouvelles constructions. Mais il ne peut fournir d'explications et la commune ne peut intervenir à ce sujet.

### Domaines et bâtiments

#### 6.3.9.3 Taxes déchets – page 68

M. Monod relève qu'il doit y avoir une erreur au sujet du règlement sur la gestion des déchets. Ce règlement n'a pas été approuvé par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, puisque la subvention présentée et approuvée par le Conseil lors de la séance du 6 décembre n'a pas été validée par le Département mais insérée dans le règlement. Cette subvention votée devait être modifiable via le Conseil ce qui n'est plus possible maintenant puisque les directives sont uniquement de la compétence municipale. Il trouve cette manière de faire regrettable et est déçu que les belles promesses soient vaines.

Il trouve également que les mesures d'accompagnement de la directive no 2 sont appliquées d'une manière trop rigide. La distribution des sacs pour les nouveaux-nés devrait être traitée avec un peu plus de souplesse.

M. le syndic est désolé de contredire M. Monod, mais le règlement sur la gestion des déchets a effectivement été approuvé. Par contre, le règlement sur le subventionnement n'a pas été approuvé. Il s'est engagé à ne pas transgresser la volonté du Conseil, cela veut dire que si la municipalité veut modifier les termes de cette directive, elle viendra devant le Conseil pour prendre son avis.

M. Borloz aimerait bien une réponse concernant la rigidité pour la distribution des sacs pour les nouveaux-nés. On a refusé des sacs à des familles parce que les enfants étaient nés juste avant la date requise dans le règlement. La commune a fait des économies de quelques dizaines de francs sur le dos de familles avec des enfants de un ou deux mois, malheureusement nés hors date prise en compte.

M. Regamey répond que la commune ne tient pas à faire des économies dans ce sens, mais s'il y a un règlement c'est pour qu'il soit appliqué. De toute façon, chaque enfant a droit à des sacs gratuits pendant ses deux premières années. Qu'il les touche un mois avant ou après ne change pas grand chose.

M. Borloz explique que certains parents devront attendre le prochain anniversaire de leur enfant pour recevoir les sacs. Il trouve que c'est une erreur politique et que l'on pourrait revenir en arrière sur ce point là.

M. Perreten apporte quelques éclaircissements sur ce point. La directive no 2 édictée par la municipalité et figurant sur le site internet de la commune dispose de mesures en cas de naissance, de jeunes enfants.

Il rappelle le point 2 concernant les jeunes enfants qui dit :

*« Au cours du mois suivant le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> anniversaire d'un enfant domicilié dans la commune, le représentant légal peut retirer gratuitement 60 sacs de 17 litres auprès de l'administration communale ».*

Fort bien, mais qu'en est-il des familles installées à Savigny, mais dont l'enfant est né juste quelques mois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 voire simplement quelques jours avant l'entrée en vigueur ?

L'administration répond que la famille doit attendre son 1<sup>er</sup> anniversaire, donc une année après la naissance, ou son 2<sup>ème</sup> suivant les situations de famille.

C'est assez surprenant. L'enfant, donc la famille, ne peut être pénalisée par le fait d'avoir eu le bonheur (ou le malheur) d'une naissance intervenue avant la mise en œuvre de cette directive. Qui plus est alors que de grandes déclarations politiques vont dans le sens de soutenir les familles.

La municipalité va-t-elle modifier et donner son aval pour un très léger assouplissement, qui en fait ne concernerait que quelques situations, mais naturellement vécues assez péniblement pour quelques familles. Surtout que dans deux années au plus ces cas de figure vont disparaître.

## **Urbanisme/Police/Protection civile**

### 7.1.4.2 – Etudes projetées – page 75

Mme Schellenbaum Sprenger aimerait des précisions sur le point de requalification du centre de Mollie-Margot pour la mobilité.

Mme Weidmann Yenny répond que cette étude fait partie de la révision du plan directeur communal qui va traiter, entre autres, la problématique de la mobilité et du stationnement.

#### Annexe 9 – Bibliothèque

Mme Félix aimerait savoir si la municipalité accède à la demande de la bibliothécaire de développer un fonds CD et DVD afin d'éviter une diminution du lectorat.

Mme Weidmann Yenny répond que la Commission de la bibliothèque a décidé d'allouer un fonds de CHF 6'000 pour l'achat de DVD pour 2015.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole au rapporteur pour les conclusions.

#### **Conclusions**

La commission de gestion pour l'année 2013 propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la municipalité et de donner décharge de sa gestion pour l'année 2013.

Mme la présidente remercie la commission de gestion pour son excellent travail et ouvre la discussion générale sur le rapport.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport de gestion 2013.

#### **Votation préavis 02/2014**

Il est accepté à l'unanimité.

## 6. Préavis 01/2014 : Rapport des comptes 2013

Comme pour le rapport de gestion, Mme la présidente propose de discuter le rapport des comptes 2013 chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission des finances lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

### **Rapport de la municipalité**

Présentation des comptes: page blanche 4

M. Peissard relève que l'excellent résultat de cette année est lié à deux facteurs, soit les recettes fiscales et la location à l'ASIJ qui a rapporté CHF 800'000. La commission des finances avait demandé à la municipalité un comparatif 2012 et 2013, qu'elle n'a pas reçu sauf erreur, et il doute que le résultat soit nettement meilleur en 2013 par rapport à 2012, si l'on prend l'ensemble des éléments. Il ne faut pas oublier que la participation à l'ASIJ se monte à CHF 1'500'000 et plus et il lui semble impossible que le gain se monte à CHF 800'000.

Mme Weidmann Yenny répond que cette année est particulière, ce ne sera plus le cas les autres années. La municipalité a établi un contrat de location pour le Complexe scolaire et on bénéficie cette année encore de la location de l'Ancien collège, soit CHF 15'000 par classe. Les autres communes de l'ASIJ ont des plus petites classes. L'année prochaine il n'y aura plus que le loyer du Complexe scolaire.

### **Administration générale**

Rapport de la municipalité : pages bleues 1 à 4

#### 154 - Local communautaire

Mme Schellenbaum Sprenger a lu dans la réponse de la municipalité à la Cofin que le local communautaire de l'Ancienne-Poste est actuellement utilisé 3 x par semaine. Comme son entretien et le chauffage sont assez élevés, elle demande s'il ne serait pas judicieux, si on le garde, de bien l'isoler et de déplacer éventuellement des activités dans ce local, comme par exemple la cantine au collège du Jorat.

M. Coquil répond que la municipalité a eu la même réflexion. Il faut attendre quelques mois sur les modifications dans le cadre de l'ASIJ et on décidera après de son utilisation.

**Domaines et bâtiments**

Rapport de la municipalité : pages bleues 7 à 12

359 – Ancien central

Mme Schellenbaum Sprenger a lu dans le rapport de gestion que des travaux de mise en conformité ont dû être entrepris sur demande du Service de protection de la jeunesse. Comme les frais d'entretien s'élèvent seulement à environ CHF 600 par rapport à CHF 3'500 au budget, elle demande si les travaux demandés n'ont pas été effectués.

M. Coquil répond que les travaux ont été réalisés mais pris dans les comptes du crédit-cadre.

**Elimination des déchets**

Rapport de la municipalité : page bleue 16

450.3188.00 – Frais de transport et ramassage des ordures

M. Monod relève qu'à l'époque une convention devait être signée avec la Ville de Lausanne. Il demande si cela a été fait.

M. Regamey répond qu'une convention a été signée pour les gros déchets, donc tous les déchets qui vont à la déchetterie. En ce qui concerne le ramassage des ordures, la convention sera adaptée en 2015.

**Traitements des eaux**

Rapport de la municipalité : page bleue 17

460 – Réseau d'égouts et d'épuration

M. Claude Lavanchy rappelle qu'en novembre 2012, le Conseil a accepté la révision des tarifs sur l'évacuation et l'épuration des eaux selon le préavis 8/2012, alors que la commission ad hoc proposait des augmentations moins élevées. Arrivé au terme du 1<sup>er</sup> exercice comptable avec les nouvelles taxes, on doit admettre que la municipalité se montrait quelque peu pessimiste puisqu'elle prévoyait un prélèvement de l'ordre de CHF 120'000 sur le fonds de réserve pour 2013. En réalité, il s'agit d'un montant de CHF 66'000. Pour justifier ses propos, il se base sur le graphique du résultat de l'adaptation des taxes du préavis 8/2012 à la page 16. A l'aide du même graphique, on constate que le fonds de réserve ne fond pas comme neige au soleil, avec une prévision de solde pour fin 2013 inférieure à CHF 300'000. En réalité, le solde du fonds de réserve est à CHF 446'000. Il profite de ce graphique pour dire que les revenus envisagés sont conformes aux comptes 2013 et que les charges sont inférieures de l'ordre de CHF 60'000. En résumé, il dirait que la commission ad hoc du préavis n'avait pas tout tort de présenter des amendements et que la municipalité n'avait pas entièrement raison de proposer de telles augmentations, vu que les résultats sont bien meilleurs que ceux envisagés en 2012,

avec les nouvelles taxes. Pour conclure, il ne demande pas à la municipalité de revoir à la baisse les taxes d'épuration, mais d'envisager à court terme la réalisation de projets d'investissements tel que l'assainissement des routes de Lutry et de la Tantérine.

M. Ochs remercie M. Lavanchy pour son intervention et confirme que les résultats sont effectivement meilleurs que prévus. Lorsqu'il avait fait les estimations, il est parti avec des résultats des comptes réels 2012 et non pas ceux du budget. A partir de là on pouvait préjuger de la fin 2012 et 2013. Les variations sont toujours possibles car on n'est jamais tout à fait sûr au sujet des investissements réalisés. Les charges réelles en 2012 ont montré un gain, plutôt une non dépense, d'environ CHF 73'000. Cela s'est passé sur l'exploitation et l'entretien de la STEP et sur l'entretien et l'amélioration du réseau en 2012. Ces fluctuations d'année en année sont difficiles à prévoir. En 2013, l'entretien des canalisations a rapporté CHF 19'000. On ne connaît jamais le résultat exact des taxes de raccordement qui sont différées dans le temps. On se trouve effectivement dans une situation un peu meilleure que ce qui a été projeté en 2012. Lorsque l'assainissement de la route de Lutry et de Tantérine a été mise sur le tapis par M. Marc Cornut l'année passée, M. Ochs avait répondu qu'il fallait attendre un peu pour voir les résultats, à savoir l'encaissement des taxes. Les résultats actuels, qui pourraient toujours se péjorer d'ici la fin de l'année, permettent d'assainir maintenant ces deux routes. Les discussions avec les propriétaires concernés vont débiter. Démonstration au moyen d'un graphique qui projette les résultats jusque'en 2020.

### **Charges et revenus par nature**

Rapport de la municipalité : pages blanches 1 à 12

#### 312 – Achat d'eau, d'énergie et de combustible

Mme Félix constate que cette rubrique se monte à près CHF 450'000 par année. Elle se pose surtout des questions au niveau de la consommation d'électricité pour les bâtiments communaux. En additionnant la consommation pour la Maison de Commune, le Groupe scolaire et le Forum on arrive à CHF 56'000, sans compter la STEP. Qu'en est-il de la politique énergétique générale de la Commune par rapport à cette consommation d'électricité. Est-il prévu de la diminuer ou de la compenser en la produisant par des capteurs photo-voltaïque.

M. Coquil répond qu'un nouveau crédit-cadre sera présenté d'ici la fin de l'année, dans lequel sera incluse une réflexion pour la pose de panneaux solaires.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole au rapporteur pour les conclusions.

### **Conclusions**

La commission des finances propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 01/2014 et recommande d'accepter les comptes et le bilan de la bourse communale et d'en donner décharge à la municipalité et au boursier communal.

Mme la présidente remercie la commission des finances pour son travail et ouvre la discussion générale.

### **Discussion générale**

La parole n'est pas demandée.

### **Vote préavis 01/2014**

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport sur les comptes 2013.

Il est accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis 03/2014 : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie**

M. Célien Cornut, rapporteur de la commission, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport.

Le rapport de la commission des finances, que tous les conseillers ont également reçu, arrivant aux mêmes conclusions que la commission ad hoc, Mme la présidente propose de ne lire que les conclusions de la Cofin.

Mme la présidente remercie les deux commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Pipoz rappelle que la Commission des finances parle de la reprise du véhicule existant dans son rapport pour un montant de CHF 26'000. Il a cru comprendre que ce véhicule avait subi quelques dommages dernièrement et aimerait quelques explications.

M. Regamey explique que l'arbre de transmission a lâché la semaine passée. Il a demandé un devis pour la réparation qui se chiffre à CHF 5'000. L'acheteur participera pour la moitié à ces frais et la Commune mettra l'autre moitié.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote préavis 03/2014.**

Il est accepté à l'unanimité.

### **8. Préavis 04/2014 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe**

Seule la commission des finances était sollicitée dans ce préavis et les conseillers ont reçu son rapport. Mme la présidente demande donc au rapporteur M. Matter de venir lire les conclusions de ladite commission.

La parole est ouverte.

M. Weier constate que la BCV, établissement bancaire vaudois, ne figure pas dans la liste des établissements financiers où la Commune sollicite des emprunts. Il aimerait également savoir si la Commune peut profiter des taux Libor qui sont très bon marché et intéressants.

M. le syndic explique que la municipalité adresse un appel d'offre pour chaque emprunt à un certain nombre d'établissements, dont également la BCV, la Raiffeisen, l'UBS, la Poste, etc. Il s'avère que toutes ces dernières années la BCV n'était pas du tout intéressante. On peut les approcher pour leur parler de cet état de fait, mais ils ne veulent pas du tout changer leur politique de prêt. Donc, s'ils ne la modifient pas, on ne verra pas la BCV dans la liste des établissements d'emprunts à la fin 2014. Le Libor est utilisé pour des emprunts à court terme et est vraiment très avantageux.

La parole n'est plus demandée.

**Vote préavis 04/2014.**

Il est accepté à l'unanimité.

**9. Elections statutaires**

Avant l'élection à la présidence du Conseil, Mme la présidente aimerait attirer l'attention des conseillers sur une possibilité que donne la nouvelle loi sur les communes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Elle cite :

*« L'élection a lieu à bulletin secret si plus d'un candidat se présente ; dorénavant, selon l'art. 11 LCA, le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.*

*En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.*

*Alinéa 3*

*Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal. »*

Cette disposition devra faire partie intégrante du nouveau règlement et par conséquent nous pouvons déjà l'utiliser. Elle pose donc la question : Souhaitez-vous, en cas de candidature unique, procéder à une élection tacite, c'est à dire que l'élection est effective de suite ?

**Vote élection tacite**

Oui à l'unanimité

**9.1 Election à la présidence du Conseil**

M. Stehlin présente Mme Moira Simanis.

L'élection de Mme Simanis a lieu tacitement et avec acclamation.

**9.2 Election à la vice-présidence du Conseil**

Mme Ballif présente M. Claude Lavanchy

L'élection de M. Claude Lavanchy a lieu tacitement.

### 9.3 Election des scrutateurs

M. Stehlin présente Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut.

Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut sont élus tacitement.

### 9.4 Election des scrutateurs suppléants

Mme Ballif présente Mme Ruth Guggiari et M. Pierre Duvoisin.

Mme Mme Ruth Guggiari et M. Pierre Duvoisin sont élus tacitement.

### 9.5 Election des membres de la Commission de gestion

La commission est composée de 7 membres et de 2 suppléants.

Mme Félix présente M. Albert Cusin, M. Stéphane Kay, Mme Jeannette Carr Klappert et M. Nikola Tomic.

M. Stehlin présente MM. Thierry Verreyt, Jean-Claude Rochat, Brian Hick et Daniel Métraux.

Comme il y a 8 candidats pour 7 postes, l'élection se fait à bulletin secret.

|                    |   |    |
|--------------------|---|----|
| Bulletins délivrés | : | 49 |
| Bulletins rentrés  | : | 49 |
| Bulletins blancs   | : | 0  |
| Bulletin nul       | : | 0  |
| Bulletins valables | : | 49 |
| Majorité absolue   | : | 26 |

**Sont élus :**

- M. Albert Cusin
- M. Brian Hick
- M. Stéphane Kay
- M. Daniel Métraux
- M. Jean-Claude Rochat
- M. Nikola Tomic
- M. Thierry Verreyt

Obtiennent des voix :

30 voix : Mme Carr Klappert

1 voix : Mme Cordey et M. Jean Berthoud.

## 9.6 Election des suppléants de la Commission de gestion

Mme Félix présente Mme Jeannette Carr Klappert.....  
Mme Ballif présente M. Pascal Beaujouan.

Mme Jeannette Carr Klappert et M. Pascal Beaujouan sont élus tacitement.

## 9.7 Election à la présidence de la Commission de gestion

M. Stehlin présente M. Brian Hick.

M. Brian Hick est élu tacitement.

## 10. Communications de la municipalité

### 10.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard

M. le syndic remercie l'assemblée pour les discussions et l'acceptation unanime de tous les préavis, particulièrement les rapports de gestion et de comptes. Il félicite la commission de gestion et la commission de finances pour leur excellent rapport. Il remercie également le Bureau sortant, Mme la présidente et les scrutateurs pour leur bonne collaboration et le travail effectué. Il adresse les félicitations aux nouveaux élus de ce soir, particulièrement Mme la présidente, qui amènera un sympathique accent écossais aux débats. Au nom des autorités, il souhaite à chacune et chacun plein succès dans leur nouvelle fonction.

#### 10.1.1 Personnel de l'administration

Dernièrement, il y a eu des changements au sein de l'administration. A l'Office de la population, M. Stehlin a donné sa démission pour se consacrer dès le 1<sup>er</sup> avril uniquement aux transports scolaires dans le cadre de l'ASIJ. C'est un challenge important car il y a presque tout à faire. Il a fallu partir à la recherche d'un nouveau collaborateur et la perle rare a été trouvée en la personne de Mme la présidente, Laurence Libal, qui a rejoint l'équipe des collaborateurs le 1<sup>er</sup> mai. Après une brève formation, elle est devenue rapidement opérationnelle et il lui souhaite bon vent à l'administration.

#### 10.1.2 Elections complémentaires

Comme annoncé précédemment, des élections complémentaires auront lieu pour remplacer M. le municipal Sylvaire Coquil et M. le syndic Jean-Philippe Thuillard. Suite à ces deux démissions, la municipalité a procédé aux communications nécessaires et elle a reçu de la Préfecture les deux arrêtés

de convocation réglant tous les détails de l'organisation de ces élections complémentaires qui auront lieu au système majoritaire à deux tours. Le premier arrêté sera affiché au pilier public et disponible sur le site internet dès le 17 juillet. Le délai des dépôts de liste pour le 1<sup>er</sup> tour est fixé au 18 août à 12h. et les électrices et électeurs sont convoqués le dimanche 28 septembre pour élire les conseillers municipaux, soit en même temps que les votations fédérales et cantonales. Si nécessaire, un second tour est prévu le dimanche 19 octobre. Dans ce cas, le dépôt des listes est fixé au mardi 30 septembre à 12h. précises. Une fois la municipalité complète, les électeurs seront à nouveau convoqués pour l'élection du syndic le dimanche 30 novembre, également en même temps que les votations fédérales et cantonales. Un deuxième tour, si nécessaire, aura lieu le 21 décembre. Ces éléments figurent dans le second arrêté de convocation qui sera affiché en temps voulu, c'est à dire dès le 2 octobre. Les délais de dépôt des listes y sont également notés. Ces élections seront tacites s'il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir.

#### 10.1.3 Amicale des Savigny

Le congrès 2014 a de nouveau été un succès puisque 48 personnes ont fait le déplacement jusqu'à Savigny dans les Vosges. Un certain nombre de conseillers y ont participé. Comme à chaque fois, tout le monde a passé un très bon moment dans une ambiance conviviale.

### 10.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

M. Regamey remercie pour l'acceptation du préavis.

#### 10.2.1 Déchetterie

Les travaux de construction arrivent à terme. Il reste encore le tapis d'accès à poser, ce qui devrait être fait cette semaine si la météo le permet. Après il y aura encore quelques plantations. Elle a été ouverte le 4 mars dernier, fonctionne bien et donne entière satisfaction. Il remercie M. Joris Cornut, responsable, qui renseigne les usagers afin que tout soit mis dans les bonnes bennes. Il remercie également quelques autres employés de la voirie qui ont participé quelques samedis pour la mise en route. L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 12 septembre. Samedi 13 septembre sera journée des portes ouvertes.

#### 10.2.2 Trottoir route du Grenet

Les travaux ont débuté en mai. Tout se déroule comme prévu. Une petite moitié du trottoir est posée, et sans imprévu, tout devrait être terminé fin octobre.

La route du Grenet sera fermée entièrement au trafic dès lundi prochain car le cheminement du ruisseau sera refait.

### 10.2.3 Forêts du Jorat

Comme mentionné dans les journaux, Lausanne aimerait créer un parc national périurbain dans les bois du Jorat, ce qui veut dire de mettre une partie de la forêt en réserve. Savigny a refusé d'adhérer à ce projet pour les raisons suivantes : Savigny préfère gérer ses forêts elle-même comme cela s'est fait jusqu'à maintenant. Il n'y a pas de raison de créer une nouvelle association qui gère notre forêt à notre place. Savigny aimerait laisser la possibilité à ses habitants de pouvoir s'y promener sans contrainte. De plus, toutes les sources de captage sont issues de nos forêts. Gérons l'exploitation et la mise en valeur de notre bois à notre manière.

## 10.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

### 10.3.1 ASIJ

En 2014 ont eu lieu deux conseils intercommunaux de l'ASIJ. La séance du 20 janvier avait pour principal objet de répondre à la motion Divoux qui demandait, pour rappel, de réaliser une étude objective sur les avantages et les inconvénients de un ou deux sites et pour chacune des deux variantes les endroits géographiques les mieux appropriés. Pour ce faire, le comité directeur a établi un document sous forme d'un comparatif détaillé des sites potentiels, accompagné d'un rapport du bureau Urbaplan. Les conseillers ont également reçu le rapport d'un groupe de réflexion pour un Centre scolaire et sportif du Jorat. L'ensemble de cette documentation a donc constitué une base adéquate et suffisante pour que chaque conseillère et conseiller dispose d'une connaissance approfondie des deux variantes et puisse se forger une opinion en parfaite connaissance de cause. Le conseil intercommunal a largement soutenu la proposition du comité directeur de réaliser les nouvelles constructions scolaires sur deux sites, c'est-à-dire à Carrouge et Servion.

La séance du 4 juin avait plusieurs objets à l'ordre du jour. Ils ont tous été acceptés à une large majorité. Il s'agissait :

- Des comptes 2013. Les charges s'élèvent à CHF 5'762'474.77 alors qu'elles avaient été budgétisées à CHF 6'032'310. La participation pour Savigny selon les statuts de l'ASIJ s'élève à CHF 1'501'490.05.
- D'une demande de crédit de CHF 210'000 pour le remplacement de deux bus scolaires.
- D'une demande de crédit complémentaire de CHF 150'000 pour l'agrandissement en cours du collège du Raffort de Mézières.
- D'une demande de crédit de CHF 88'000 pour divers travaux à la centrale de chauffe et remplacement d'appareils défectueux.
- D'une demande de crédit de CHF 48'000 pour travaux d'aménagement de 8 places de parc supplémentaires au Collège du Raffort.
- D'une demande de crédit de CHF 23'000 pour la pose d'un équipement pour le réseau informatique du bâtiment de 1998 et de 2002 du Collège du Raffort à Mézières.

### 10.3.2 Accueil de la petite enfance

Pour rappel, la commune de Savigny fera officiellement partie du réseau APERO, le 1<sup>er</sup> août 2014. La cantine de la Goille aura dès lors le statut d'une UAPE et élargira ces horaires d'ouverture. Il y aura donc l'accueil à midi et les après-midi.

Pour la rentrée scolaire 2015, l'instruction du dossier pour la demande de crédit pour la transformation de l'Ancien collège en garderie et en UAPE avance et le préavis sera présenté début 2015 au Conseil. Si le préavis est accepté, ce printemps, par le biais du réseau APERO, une communication sur ce volet sera faite pour l'ensemble des parents étant donné que les places seront bien plus nombreuses que la structure actuelle.

### 10.3.3 Aménagement du territoire

Par le biais de la presse, les conseillers ont probablement pris connaissance de la nouvelle ordonnance sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur ce 1<sup>er</sup> mai, suite à l'acceptation de la révision de la LAT. Chaque canton a dorénavant l'obligation de réviser son Plan directeur cantonal en l'adaptant aux principes inscrits dans la nouvelle LAT. Ils ont 5 ans pour le faire. Pendant cette phase transitoire ou jusqu'à l'aboutissement de la révision du Plan directeur cantonal, quels sont les principes qui doivent être appliqués dans notre canton depuis le 1<sup>er</sup> mai :

- La surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter.
- Tout nouveau classement en zone à bâtir doit être compensé par le déclassement simultané d'un terrain de surface équivalente dans la commune concernée ou dans une autre commune.

Quelques exceptions : Pas d'obligation de compenser pour de nouvelles zones à bâtir affectées à des besoins publics urgents et très importants du Canton (hôpitaux cantonaux, gymnases et établissements pénitenciers).

Ce que souhaite négocier le canton de Vaud :

- Pas d'obligation de compenser pour les projets situés dans des zones d'importance cantonale ;
- Sites stratégiques des projets d'agglomération ;
- Pôles de développement ;
- Sites d'importance cantonale pour le logement ;
- Sites stratégiques des centres cantonaux et régionaux.

Les enjeux principaux pour le canton de Vaud sont dès lors de :

- Ne pas freiner le développement stratégique cantonal ;
- Faire correspondre les dézonages et les classements des nouvelles zones à bâtir au plus tard pour la fin de la période transitoire ;
- Les communes surdimensionnées doivent jouer le jeu ;
- Faire en sorte que la période transitoire soit courte afin d'éviter une prolongation inutile des restrictions et abrégé l'insécurité quant au contenu des révisions futures.

Le calendrier que la Conseillère d'Etat a transmis à la municipalité lors des séances d'information aux communes qui ont eu lieu en mai et juin est le suivant :

Les communes devront effectuer d'ici octobre 2014 le bilan de leurs réserves en zone à bâtir afin de pouvoir traiter le dimensionnement de la zone à bâtir dans l'adaptation du PDCn.

Pour rappel, Savigny a déjà effectué cet exercice en 2013. Il en résulte que les parcelles disponibles en zone à bâtir peuvent accueillir un supplément de 12 % par rapport à sa population de 2008. Savigny n'est donc pas dans la configuration d'une obligation de dézonage. En revanche, les communes qui ont plus de 30 % de capacité d'accueil seront invitées à initier sans retard les démarches nécessaires en vue du dézonage. Les communes concernées sont estimées à 70 % de l'ensemble des communes vaudoises.

Ces bilans communaux sont importants, ils permettront en effet l'élaboration rapide de la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan directeur cantonal dont la validation par le Conseil fédéral est espérée en juillet 2017. Dans cet intervalle, le canton de Vaud souhaite également réviser la LATC et élaborer le projet de loi sur la taxe sur la plus-value. Ces deux textes doivent être adoptés par le Grand Conseil avant leur entrée en vigueur. Les conséquences pour le calendrier de nos planifications sont moindres mais tout de même présentes. Les mesures de réseau des centres contenues dans le PDCn actuel vont dans le sens de la révision de la LAT. Savigny est inscrite en tant que centre local dans le PDCn. La possibilité de développer le secteur de la Porat ne sera pas remis en cause, mais ajoutera probablement une année supplémentaire par rapport à notre dernier planning. La révision partielle du plan directeur communal qui sera proposée au Conseil du mois d'octobre permettra à la municipalité d'être prête pour l'échéance de l'été 2017. Il permettra également d'intégrer le futur PPA intégrant la Coop actuelle. Ce PPA se fera en parallèle à la révision partielle du PDCCom, surtout sur les questions de la mobilité. Le PPA du secteur de la Porat et la révision du PGA pourront être effectués une fois le Plan directeur cantonal validé par le Conseil fédéral, puisqu'il impliquera la mise en place de nouvelles zones à bâtir.

#### 10.3.4 Assouplissement pour les panneaux solaires

Il y a également de nouvelles dispositions de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire concernant les panneaux solaires. Il y a un assouplissement pour les panneaux solaires, c'est-à-dire que la pose d'installation solaires adaptées aux toits peut-être dispensée d'autorisation, mais doit être annoncée à la municipalité. Le secteur de l'environnement a créé un formulaire type qui sera à disposition sur le site de la commune et qui sera à remettre au Service technique de la Commune pour validation.

#### 10.3.5 Détention de chevaux en dehors de zones à bâtir

En ce qui concerne la détention de chevaux en dehors de zones à bâtir, il y a un assouplissement pour les entreprises agricoles mais des conditions plus restrictives pour les propriétaires non agriculteurs.

#### 10.3.6 Loi sur l'énergie

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014 entre en vigueur la nouvelle loi sur l'énergie. Plusieurs nouvelles dispositions sont déjà connues : l'enveloppe des nouvelles constructions sera soumise à de nouvelles exigences et les nouvelles constructions devront couvrir au minimum 20 % de leurs besoins en électricité. Dans certains cas, la nouvelle loi introduit l'obligation d'établir un certificat énergétique. Pendant la phase jusqu'à la validation du règlement d'application qui peut durer deux ans, on ne devrait pas encore être soumis à l'obligation d'un certificat énergétique. Ces changements s'appliqueront à tous permis de construire délivrés après le 1<sup>er</sup> juillet 2014, y compris aux dossiers déposés avant cette date qui ne pourront donc pas se prévaloir de l'ancien droit. Toutes les informations sur cette loi se trouvent sur le site : [www.vd.ch](http://www.vd.ch) rubrique énergie.

### 10.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil

#### 10.4.1 SDIS

Le nouveau SDIS est opérationnel dès le 24 janvier 2014. Il est intervenu environ 35 fois et notamment pour un feu de toiture grave à Mollie-Margot. Les trois services étaient alors présents, soit les pompiers, protection civile et police, pour héberger, nourrir ou réchauffer momentanément les locataires de l'immeuble. Un appartement était totalement détruit.

### 10.5 Informations données par M. Jacques Ochs

#### 10.5.1 Eau

L'année passée il y a eu de l'eau en quantité largement suffisante, puisque cela a permis de couvrir le 90 % des besoins par nos propres captages. Ceci a engendré une économie, soit une non-dépense de CHF 130'000.

#### 10.5.2 Captage du Renard et Bron

Le Canton a validé aussi le deuxième prélèvement fait après la pluie au mois d'avril, ce qui est une bonne chose.

#### 10.5.3 Fuite d'eau

Une nouvelle fuite d'un centimètre de diamètre a été constatée ce matin au chemin de la Roche. Cela montre que la conduite devient usée et, en plus, elle n'est pas dimensionnée en fonction des besoins. Un préavis pour son remplacement d'une longueur de 500 mètres environ sera établi pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, après une coordination avec le Service des routes.

## 11. Divers et propositions individuelles

Mme la présidente ouvre la parole concernant le point divers et propositions individuelles.

M. Perreten revient sur la gestion des déchets, surtout parce qu'il n'a pas reçu de réponse suite à son intervention précédente, soit l'application des mesures suite à une naissance, et à l'intention de M. Peissard sur la diminution du nombre d'habitants, peut-être que certaines familles avec petits enfants ont décidé de quitter la commune.

La loi cantonale LGD dispose dans son article 30A que les communes prévoient des mesures sociales d'accompagnement, notamment en faveur des familles. A la question posée sur cet aspect par l'un des membres du Conseil l'année passée, la municipalité avait répondu qu'il n'était pas dans son intention d'en prévoir. Notre règlement du 4 novembre 2013 stipule, Article 13, lettre D. Mesures d'accompagnement: 1 Le dispositif de taxation peut faire l'objet de mesures d'accompagnement à caractère social. 2 La municipalité en précise les modalités dans un règlement, ainsi que dans les directives communales. La directive no 2 édictée par la municipalité et figurant sur le site internet de la commune dispose de mesures en cas de naissance, de jeunes enfants (M. Perreten en a déjà fait mention précédemment) et pour les personnes incontinentes. Cependant, rien n'ayant été promulgué sur le plan des personnes en insuffisance financière (titulaires de prestations complémentaires AVS, AI ou à l'assistance publique, etc.), notre commune se distingue hélas ainsi de ses voisines, voire vis-à-vis de l'ensemble des autres collectivités vaudoises.

Il demande alors, vu les magnifiques résultats des comptes 2013, si la municipalité entend rester sur sa position ? Si oui, est-elle consciente de cette regrettable attitude et prête à en assumer les reproches et conséquences ? Si non, dans quel laps de temps prévoit-elle de compléter ses directives, et sous quelles formes va-t-elle définir et compléter ces mesures d'accompagnement ?

M. Regamey répond que l'on ne va pas refaire tout le débat. Toutes les familles reçoivent déjà la taxe de base, ce qui fait CHF 150 par personne que la commune n'encaisse pas. Il ne faut pas dire que l'on n'aide pas les personnes et que la commune ne fait pas d'effort. Les autres communes encaissent les taxes alors que les habitants vont prochainement recevoir la facture acquittée. En ce qui concerne les sacs pour les enfants, pour lui le cas est réglé.

M. Perreten relève que cette taxe arrose toute la commune et toutes les personnes, il parle seulement des mesures sociales d'accompagnement pour les personnes en difficulté financière. La loi cantonale dispose que les communes doivent en prévoir.

M. Braguglia demande, d'une part, si l'on a déjà une idée sur les frais de fonctionnement de la déchetterie après 6 mois d'utilisation, et d'autre part, l'utilisation des badges permet de contrôler les usagers de cette déchetterie, une loi sur la confidentialité des données est-elle prévue ?

De plus, il aimerait savoir si le règlement du conseil prévoit que la présidente doit lire tous les courriers, ou si un résumé serait suffisant.

Dernière remarque sur la recommandation de vote de la municipalité, lui-même a apprécié. Il ne faut pas oublier que le Conseil fédéral donne aussi des consignes de vote avant chaque votation fédérale, il ne voit pas pourquoi la municipalité ne pourrait pas le faire.

M. Regamey répond qu'il est encore trop tôt pour donner des chiffres, cela ne fait que 4 mois que la déchetterie est ouverte, il faut attendre la fin de l'année. C'est surtout le samedi que le service de voirie mettrait une personne supplémentaire à disposition, aujourd'hui elle fonctionne avec une personne.

En ce qui concerne la protection des données, c'est le boursier communal qui gère et s'en occupe. Dans le cas d'un départ de la commune sans rendre le badge, le boursier peut désactiver la carte.

Mme Lorusso intervient au sujet des lignes de bus 65 et 75. Comme les travaux pour la pose d'un trottoir à la route du Grenet sont en cours, il y a une interdiction de circuler sur ce tronçon, sauf pour les riverains. Jusqu'à présent, les weekends à partir de 20 heures, le bus 65 était dévié depuis La Sallaz jusqu'à Mollie-Margot. Samedi passé, 5 personnes, dont 3 jeunes de moins de 18 ans, ont dû rentrer à pied depuis Savigny car dorénavant le bus ne passe plus à Mollie-Margot à cause des travaux. La commune propose-t-elle quelque chose pour ramener ces jeunes à Savigny, sachant que le taxi coûte CHF 50 depuis le centre ville, et qu'il n'y a pas d'éclairage le long de la route.

M. le syndic répond que la commune ne fera rien, sinon elle devrait engager un chauffeur de bus. C'est un inconvénient temporaire. La déviation du bus 65 était également une opportunité temporaire. La seule chose qui pourrait être envisagée c'est l'amélioration de la ligne 75 en soirée et weekend, mais pour cela il faudrait avoir du monde qui prenne ce bus.

Mme Simanis a une question concernant les pétitionnaires au sujet de la déchetterie. Elle était intervenue lors de la présentation du préavis pour demander ce qui sera prévu pour les personnes âgées. La réponse de M. Regamey était que l'on attende de voir le nombre de personnes qui va se plaindre et on pourra faire quelque chose à ce moment là. Elle aimerait savoir si la municipalité envisage de faire quelque chose maintenant et ce qu'elle va répondre aux pétitionnaires.

Elle félicite la municipalité pour la construction de la déchetterie qu'elle trouve merveilleuse, seul inconvénient, elle est conçue uniquement pour des personnes motorisées. C'est regrettable, car tous les plans d'aménagement tiennent compte de la mobilité douce.

M. Regamey se rappelle d'avoir dit qu'il fallait attendre pour voir ce que ça donne. Après 3 mois d'ouverture, il s'est rendu compte que beaucoup de personnes avaient trouvé des solutions. On ne peut pas donner des solutions aux gens avant qu'ils aient un problème, autrement on va se compliquer la vie. Si vous voulez avoir une saine gestion des déchets, on peut faire tout ce que l'on veut. On peut à nouveau faire du porte à porte, remettre des éco-points à Savigny et à La Claie-aux-Moines et on sera à nouveau au même point que 3 mois en arrière. Les gens pourraient discuter entre eux, demander aux voisins. La lettre reçue de Mme Lovis et Mme Chappuis, pensez-vous que ces dames amenaient avant les déchets à pied au village. Elles les mettaient dans leur voiture. Mme Lovis habite plus près de la nouvelle déchetterie qu'au village.

En ce qui concerne la mobilité douce, il n'y a qu'à faire l'autre sens des voitures à la place de passer sous la barrière. Ce n'est pas grave si pour une fois on ne met pas le badge. On ne peut pas investir pour une nouvelle barrière pour une personne qui va de temps en temps en vélo, surtout que l'on devra bientôt investir pour la route d'Oron.

Mme Schellenbaum Sprenger aimerait faire part de son soutien pour les personnes âgées. Pas toutes les personnes n'ont la possibilité d'amener le papier ou le verre en voiture, la commune pourrait quand-même faire un geste. C'est aussi vrai que beaucoup de personnes âgées à Savigny ont de la famille. Mais il y a le risque que ces personnes remplissent leur sac avec les déchets qui devraient normalement aller à la déchetterie, ce qui n'est pas le but.

M. Borloz souligne l'excellente qualité des transports scolaires et en félicite M. Stehlin. Toutefois, il se permet d'intervenir encore une fois au sujet de l'arrêt de La Pâle, où les enfants de l'âge de 5 ou 6 ans sont déposés au bord d'une route dangereuse qu'ils doivent traverser. Trois questions : Pourquoi n'y a-t-il pas de réponse aux e-mails envoyés à ce sujet ? – Pourquoi ne semble-t-il pas possible au chauffeur de déposer les enfants près de la grange comme cela se faisait auparavant ? Est-ce que l'on peut espérer qu'une instruction soit donnée dans ce sens lors de la prochaine rentrée scolaire ?

Mme Weidmann Yenny admet que le bus approchait la grange, mais cela pose pas mal de problèmes quand il y a de la neige. Ce n'est pas l'idéal de traverser la route, elle regardera ce que l'on peut faire.

M. Célien Cornut annonce la création officielle d'une section UDC à Savigny. Ceux qui sont intéressés sont les bienvenus.

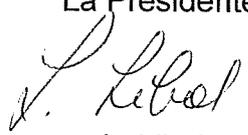
Mme Félix trouve les propos dans la lettre de Mme Fumey concernant la déchetterie très pertinents. Elle demande si la municipalité envisage d'améliorer le système de parage.

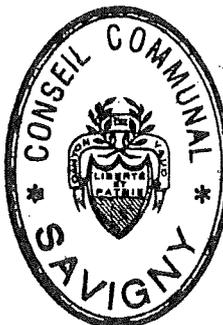
M. Regamey répond que ce n'est pas possible de parquer le long des dépôts. Les personnes qui déchargeront leur coffre seront confrontées aux véhicules qui circulent.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clot la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 22h.45.

La Présidente  
  
L. Libal

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'SAVIGNY' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and a shield below, which is divided into four quadrants.

La Secrétaire  
  
A.M. Guignard